

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

PRESENTS : M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - MM. : ROUX Régis - ALRIC Max - Mme FLAUS Valérie
: **Adjoints,**

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M. PAULET Jean - Mmes : DELMAS Bernadette - BROCHARD Cécile - ESTEBAN Guylaine - MM. : BENABIDI Karim - RUDNIK Thierry - GIRARD Dominique - Mme BEHRA Carole - M. ORLANDINI Jérôme - Mme BRASLERET Marie Carmele : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS M. MAGAGNOSC Raphaël à M. ORLANDINI Jérôme
Mme GIROD Céline à M. RUDNIK Thierry

ABSENTS : Mme ROUDOT Caroline - MM. : HUBERT Rudy - TAVARES José - Mme PREVOST Muriel - M. ARGENTE François

ABSENT EXCUSE : M. GIORDANENGO Fabien

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 21 mai 2019

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)
CHANTIERS PROVISOIRES
2. CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX :
« CREATION DE HANGARS AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE »
3. RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CHAMBRE FUNERAIRE
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2018
5. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2018
6. DETERMINATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION - MANDATURE 2020-2026
7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2019/2022
8. VIDAU'BULLES : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
9. TARIFS DE LA MANIFESTATION DENOMMEE
« FESTI'VIN & TERROIR »
10. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR
11. CLASSEMENT DE L'ALLEE DES MARRONNIERS DANS LE DOMAINE PUBLIC

12. MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES
DENOMINATION DES RONDS-POINTS ET PARKINGS

13. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

14. ACHAT ET VENTE DE PARCELLES ENTRE LES CONSORTS MATTON ET LA COMMUNE
DE VIDAUBAN

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°55/2019 : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « SNTC » du marché intitulé : « *Travaux de VRD sur le domaine communal - LOT 2 - travaux de réseaux* » (travaux d'adduction eau potable et pluvial au Cimetière) pour un montant estimatif de 24 432.50 € HT.

N°56/2019 : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « GARNIER PISAN » du marché intitulé : « *Travaux de VRD sur le domaine communal, LOT 2 - travaux de réseaux* », (travaux d'extension d'adduction eau potable Peyre Saint Pons) pour un montant estimatif de 14 910.00 € HT.

N°57/2019 : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « GARNIER PISAN » du marché intitulé : « *Travaux de VRD sur le domaine communal, LOT 2 - travaux de réseaux* » (travaux de maillage d'adduction eau potable chemin de la Condamine) pour un montant estimatif de 15 985.00 € HT.

N°58/2019 : signe un avenant avec l'entreprise AEP SYSTEM dans le cadre du marché intitulé : « *réhabilitation d'un bâtiment communal en salle associative, LOT 9 - désamiantage* » pour réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 12 440.00 € HT. Le montant total du lot 9 s'élève à 51 400.00 € HT portant le montant du marché global à 410 584.44 € HT.

N°59/2019 : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise COOPAZUR du marché intitulé : « *Achat d'une tondeuse gazon autoportée* » pour un montant de 17 950.00 € HT.

N°60/2019 : signe un avenant avec l'entreprise CASTELNEAU du marché intitulé : « *déconstruction de l'ancienne trésorerie* » (située 1, rue Marcel Pagnol) pour réaliser de travaux supplémentaires de criblage pour un montant de 5 500 € HT. Le montant du marché s'élève à 75 500 € HT.

N°61/2019 : signe un avenant avec l'entreprise GASQUET du marché intitulé : « *Maintenance et entretien des chaufferies, climatisations et VMC, LOT 2 - CLIMATISATIONS* » pour la mise en place d'un climatiseur au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 4 530 € HT.

N°62/2019 : signe un avenant avec l'entreprise AVS du marché intitulé : « *Maintenance et entretien de détection incendie et intrusion, maintenance extincteurs, lances et trappes incendie, télésurveillance - LOT 1 - maintenance détection incendie et intrusion* » afin d'intégrer la Chambre d'Agriculture du Var au contrat général.

La redevance annuelle s'élève à 136.00 € HT portant le montant général annuel à 2 513.50 € HT.

N°63/2019 : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « BUROTIK GROUP » du marché intitulé : « *Maintenance des photocopieurs* ». La maintenance s'élève à :
0.0037 € HT soit 0.0044 € TTC pour les pages noires
0.037 € HT soit 0.044 € TTC pour les pages couleurs

- N°64/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « SAS GHIGO Nicolas » du marché intitulé : « *Travaux intérieurs à l'école Pauline Kergomard LOT 1 - Cloisons, doublages, faux plafonds, peinture et nettoyage* » pour un montant estimatif de 48 471.00 € HT.
- N°65/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « DIFFUSION VAROISE MENUISERIE » du marché intitulé : « *Travaux intérieurs à l'école Pauline Kergomard - LOT 2 - Menuiseries intérieures / extérieures* » pour un montant estimatif de 24 364.00 € HT.
- N°66/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « SARL RENOV'ELC » du marché intitulé : « *Travaux intérieurs à l'école Pauline Kergomard - LOT 3 - Courants forts / Courants faibles* » pour un montant estimatif de 23 082.81 € HT (13 524.36 € HT + option de 9 558.45 € HT).
- N°67/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « CPC MEDITERRANEE » du marché intitulé : « *Travaux intérieurs à l'école Pauline Kergomard LOT 4 - Climatisation / Ventilation / Plomberie* » pour un montant estimatif 65 005.43 € HT.
- N°68/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « SAS GFAP » du marché intitulé : « *Travaux intérieurs à l'école Pauline Kergomard - LOT 5 - Revêtement de sol* » pour un montant estimatif de 4 529.00 € HT.
- N°69/2019** : confie la défense des intérêts de la Commune, de son représentant légal et de ses agents, au Cabinet LLC & Associés, à l'encontre de l'auteur pour propos diffamatoires et injurieux.
- N°70/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « VIDAL AUTO » du marché intitulé : « *Fourniture de Pièces Mécaniques, LOT 1 - véhicules légers* » pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.
- N°71/2019** : signe l'acte d'engagement avec l'entreprise « VIDAL AUTO » du marché intitulé : « *Fourniture de Pièces Mécaniques, LOT 2 - poids lourds et engins* » pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.
- N°72/2019** : signe l'acte d'engagement avec le groupement « GUILBERT Xavier/CEREG Territoires/SARL ES-PACE » du marché intitulé : « *Mission d'études, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme* ». Le montant estimatif du marché s'élève à 50 000 € HT annuel sur 3 ans, soit 150 000 € HT.
- N°73/2019** : déclare infructueuse la procédure du marché intitulé : « *Acquisition d'utilitaires d'occasion : lot 1- utilitaire inférieur à 3,5T avec benne basculante, Lot 2- utilitaire inférieur à 3,5 T avec benne basculante et coffre à outils, lot 3- Véhicule utilitaire VL type fourgonnette* »
- N°74/2019** : sollicite une aide financière dans le cadre du «Fonds Régional d'Aménagement du Territoire» pour l'opération : «*Restructuration du cœur de ville par la démolition d'un îlot d'immeubles* » d'après le plan de financement suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération :		296 740,00 € H.T.
* Région	30%	89 022,00 €
* Autofinancement Commune	70 %	207 718,00 €

- N°75/2019** : signe le contrat d'abonnement service avec l'entreprise ELIS pour les fontaines à eau afin d'assurer l'approvisionnement des bonbonnes et l'entretien des fontaines.

Le montant de la dépense est donné à titre indicatif puisque les quantités pourront être réajustées si nécessaire :

Hôtel de Ville : 149.00 € HT soit 178.00 € TTC mensuel correspondant à 4 fontaines, 18 bonbonnes et 1800 gobelets

Poste de police : 78.84 € HT soit 94.61 € TTC mensuel correspondant à 1 fontaine, 11 bonbonnes et 1100 gobelets

CCAS : 27.84 € HT soit 33.40 € TTC mensuel correspondant à 1 fontaine, 3 bonbonnes et 300 gobelets

Services Techniques : 80.88 € HT soit 97.06 € TTC mensuel correspondant à 2 fontaines, 10 bonbonnes et 1000 gobelets.

N°76/2019 : signe un avenant avec l'entreprise EUROVIA du marché intitulé : « *Reprise des chemins - 1^{er} semestre 2019* ». Le montant total du marché s'élève à 196 066.80 € HT au lieu de 165 916,25 € HT. Il convient de rajouter un délai supplémentaire de 7 jours calendaires.

N°77/2019 : signe un contrat de maintenance relatif à l'exploitation de la station d'épuration du Hameau de Ramatuelle avec l'entreprise OCCITANE D'ENVIRONNEMENT pour un montant de 9 655.00 € HT pour l'année.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 21 mai 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 25 voix « pour » et 2 Abstentions (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme), sous réserve de la rectification du résultat du vote de la délibération n° 40/19, l'abstention de Madame GIROD Céline ayant été omise.

1. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHANTIERS PROVISOIRES (délibération n°48/19)

Monsieur DEFFENT Jean-Claude, rapporteur, explique que pour percevoir la redevance pour occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires, les collectivités doivent prendre une délibération instaurant celle-ci. Il propose au Conseil Municipal :

- d'instaurer ladite RODP ;
- de fixer le mode de calcul, conformément au décret du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Monsieur ORLANDINI Jérôme affirme qu'il faut préalablement abroger le dispositif créé en 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAINT-JOURS, Directrice des Services qui rassure sur la légalité du dispositif adopté, par ailleurs, par l'ensemble des communes membres du Symielecvar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. CONTRAT DE CONCESSION DE TRAVAUX : « CREATION DE HANGARS AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE » (délibération n°49/19)

Monsieur PAULET Jean-Pierre, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal le projet susdit. il est envisagé de relancer une mise en concurrence relative aux contrats de concession, comme déjà fait précédemment.

La consultation intitulée « Contrat de concession de travaux - création de hangars avec toiture photovoltaïque » aurait pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance de 4 hangars avec une toiture photovoltaïque intégrée.

En contrepartie de la conception, de la construction, du financement des ouvrages et de leur maintenance, le concessionnaire en assumera l'exploitation pendant la durée du contrat.

La rémunération du concessionnaire sera assurée par les recettes « commerciales » liées aux tarifs d'achat de l'électricité produite et par les autres recettes annexes éventuelles prévues au contrat.

Les éléments financiers, ainsi que la durée du contrat, seront un critère de jugement des offres déterminant, et pourront faire l'objet de négociation.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix “pour” et 2 Abstentions (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme).

3. RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
(délibération n°50/19)

Monsieur GUELLATI Tayeb, rapporteur, présente les deux rapports.

Monsieur ORLANDINI Jérôme précise qu'il y a de nombreuses ruptures de canalisation au Clos.

Monsieur Le Maire répond que de très nombreux travaux de réfection ont déjà été réalisés au Clos. Ces travaux rentreront dans le schéma global de rénovation du patrimoine communal.

Après communication du rapport, **le Conseil Municipal** prend acte des rapports 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de la Commune.

4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CHAMBRE FUNERAIRE
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2018
(délibération n°51/19)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, présente le rapport 2018.

Monsieur ORLANDINI Jérôme juge le rapport, en l'absence d'indice de satisfaction, succinct.

Après communication dudit rapport 2018, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix “Pour” et 2 voix contre** (MAGAGNOSC Raphaël - ORLANDINI Jérôme) en prend acte.

5. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2018
(délibération n°52/19)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, présente le rapport 2018.

Après communication dudit rapport 2018, **LE CONSEIL MUNICIPAL** en prend acte.

6. DETERMINATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
MANDATURE 2020-2026 (délibération n°53/19)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que les communes doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil d'agglomération.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déterminer à 66 le nombre de sièges de conseillers communautaires de Dracénie Provence Verdon agglomération,
- autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2019/2022

(délibération n°54/19)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, expose l'engagement contractuel de la Commune, pour la période 2019 - 2022 de :

- Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil des jeunes de moins de 18 ans en respectant les principes définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- Garantir le maintien du niveau de l'offre acquise lors de la période du précédent Contrat Enfance et Jeunesse.

En contrepartie du respect des engagements pris par la commune, la C.A.F. du Var versera, sur la durée de la présente convention, une prestation de service " enfance et jeunesse ".

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce renouvellement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8. VIDAU'BULLES : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT (délibération n°55/19)

Madame PELASSY Michèle, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réuni, les 1er et 2 juin, les amateurs de bandes dessinées à son troisième salon "Vidau'Bulles" qui a accueilli environ une quarantaine d'auteurs de Bande Dessinée.

Elle propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement aux auteurs de Bande Dessinée participant à cette manifestation sur justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. TARIFS DE LA MANIFESTATION DENOMMEE « FESTI'VIN & TERROIR »

(délibération n°56/19)

Madame FLAUS Valérie, rapporteur, propose de fixer les prix suivants, pour le 5^{ème} salon du vin et de la gastronomie dénommé *Festi'vin & Terroir* :

- le verre de dégustation à 5,00 €
- le support à verre à 1,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

(délibération n°57/19)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, rappelle la convention portant sur la mise à disposition partielle d'un agent de la Commune de Vidauban auprès du Conseil Départemental du Var, pour occuper les fonctions de chauffeur et assurer ainsi les déplacements du Conseiller Départemental et propose son renouvellement jusqu'au terme du mandat du Conseiller Départemental du Var, soit le 31 mars 2021. Il demande :

- **D'APPROUVER** les termes du renouvellement de la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. CLASSEMENT DE L'ALLEE DES MARRONNIERS DANS LE DOMAINE PUBLIC

(délibération n°58/19)

Madame Monique NAVARRO, rapporteur, propose au Conseil Municipal :

- de nommer la voie identifiée en emplacement réservé n°37 du PLU qui « Allée des Marronniers », débute avenue du Président Wilson pour aboutir avenue Maximin Martin et de prononcer son classement dans la voirie communale ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

DENOMINATION DES RONDS-POINTS ET PARKINGS (délibération n°59/19)

Monsieur BOTTAI Christophe, rapporteur, propose au Conseil Municipal l'actualisation du tableau de classement des voies communales et de dénommer les lieux suivants :

- Parking des Marronniers
- Parking de la Tuilerie
- Parking des Jardiniers
- Parking Jean Moulin
- Square de la Résistance
- Rond point des Blaïs
- Rond point de la Fontaine
- Rond point de Sainte Brigitte
- Rond point de l'Escarayol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

13. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020
(délibération n°60/19)

Madame Marie-Madeleine LE SAINT, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer le bon déroulement des opérations de recensement de la population en 2020, il convient de recruter, sous la responsabilité du coordonnateur chargé de sa réalisation, des agents non titulaires, sur la base d'une rémunération correspondant à l'indice brut 347, avec en complément un remboursement de 50 euros correspondant aux frais de transport.

Quant aux collaborateurs fonctionnaires du Coordonnateur, ils percevront des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Par conséquent, elle demande au Conseil Municipal :

- ✓ De donner délégation à Monsieur le Maire pour l'organisation des opérations de recensement 2020 ;
- ✓ De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents non titulaires à la rémunération sus précitée ;
- ✓ La recette correspondant à la dotation forfaitaire versée par l'INSEE, sera inscrite en recette au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

14. ACHAT ET VENTE DE PARCELLES ENTRE LES CONSORTS MATTON ET LA COMMUNE DE VIDAUBAN (délibération n°61/19)

Monsieur GOUTTEBELLE Robert, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'afin de créer une voie de circulation, la Commune propose aux Consorts MATTON de procéder d'une part à l'achat des parcelles leur appartenant, situées lieu-dit LA PEADE, cadastrées BL 111, 112, 114 et 115, pour une superficie totale de 3 ha 24 a 46 ca et d'autre part à la vente à leur profit d'une parcelle communale cadastrée BNp d'une superficie de 1 070 m².

Les Consorts MATTON proposent l'ensemble des parcelles au prix de 13 000.00 €.

L'avis des Domaines en date du 22 mai 2019 a estimé la parcelle communale cadastrée BN 10p pour un montant de 3 000.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter** la proposition d'achat des parcelles appartenant aux Consorts MATTON, au prix de 13 000.00 euros
- **d'accepter** de céder la parcelle communale cadastrée BN 10p pour un montant de 3 000.00 €.
- **d'habiliter** Monsieur le Maire à signer les actes de vente et d'achat à établir entre la Commune et LES CONSORTS MATTON, à l'Etude Notariale de Vidauban.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.